

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi quatorze mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; CORSIN Jean-Pierre: Adjoint ; BARBIER Jérôme, BERNARDOT Stéphane, BRIÉ Jean-Michel, JEUNET Isabelle, MATHEY Henri : Conseillers municipaux.

Absents excusés : LALUBIE Laurent (arrivé en fin de séance à 19h55)
TURPIN Daniel
CHARLOT Marie -Claire

Convocation adressée le : 10 mars 2014

Secrétaire de séance : Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne M. Henri MATHEY comme secrétaire de séance.

Avant le début de la séance, M. le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence, en hommage à M Jean-Claude GERARDIN, premier adjoint, en charge des finances, récemment décédé. Il dédie ce dernier conseil municipal, qu'il a préparé en sa mémoire.

M. le Maire demande d'approuver le conseil municipal du 20 décembre 2013, le conseil municipal approuve ce compte rendu, à l'unanimité.

M. le Maire demande aux conseillers, l'ajout à l'ordre du jour, de deux délibérations, concernant 2 avenants au marché de travaux du local remise pompiers. Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout de ces 2 rapports, non-inscrits à l'ordre du jour.

01/2014 : Examen et vote du compte administratif 2013 : Commune et zone artisanale

Le compte administratif se présente comme suit :

Compte administratif principal

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Excédents
Résultats reportés		389 090.00	+ 389 090.00
Opérations de l'exercice	774 406.00	898 218.20	+ 123 812.20
Totaux	774 406.00	1 287 308.20	+ 512 902.20

Investissements	Dépenses	Recettes	Déficits
Résultats reportés	6 786.69		- 6 786.69
Opérations de l'exercice	686 767.23	567 440.62	- 119 326.61
Totaux	693 553.92	567 440.62	- 126 113.30

Compte administratif zone artisanale

Fonctionnement	dépenses	recettes	Déficits
Résultats reportés	85 157.41		- 85 157.41
Opérations de l'exercice	1 637.10	191 257.53	+ 189 620.43
Totaux	86 794.51	191 257.53	+ 104 463.02

Investissements	dépenses	recettes	Excédents
Résultats reportés		70 727.40	+ 70 727.40
Opérations de l'exercice	16 553.18		- 16 533.18
Totaux	16 553.18	70 727.40	+ 54 194.22

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, par 6 voix pour, le compte administratif 2013.

02/2014 : Affectations des résultats 2013 : Commune et zone artisanale

Le Maire propose d'affecter les résultats 2013, comme suit :

Budget principal : (Commune)

Déficit d'Investissement D/001 : -126113.30€

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : +148 370.54 €

Reste à réaliser : Dépenses : 132 657.24€

Recettes : 110 400.00€

Solde disponible excédent de fonctionnement R/002 : + 364 531.66€

AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement 2013		+512 902.20€
Déficit d'investissement D/001		-126 113.30€
Solde des restes à réaliser		-22 257..24€
RAR DEPENSES	- 132 657.24€	
RAR RECETTES	+ 110 400.00€	
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (Solde + solde des RAR)		+148 370.54€
AFFECTATION DES RESULTATS		
1) Affectation au R/1068 couvertures au minimum du besoin de financement ci-dessus)		148 370.54€
2) Report en fonctionnement au R/002 (du surplus non affecté au R/1068)		364 531.66€

Budget ZAE :

Excédent d'investissement R/001 : + 54 194.22€

Solde disponible excédent de fonctionnement R/002 : + 104 463.02€

AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement 2013		+ 104 463.02€
Excédent d'investissement R/001		+ 54 194.22€
AFFECTATION DES RESULTATS		
1) Excédent de fonctionnement R/002		+ 104 463.02€
2) Excédent d'investissement R/001		+ 54 194.22€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2013.

03/2014 : Examen et vote du Compte de gestion 2013 : Commune et zone artisanale

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2013, établi par le receveur-percepteur municipal, qui présente les mêmes résultats que le compte administratif, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2013, pour le budget principal et pour le budget ZAE.

04/2014 : Travaux de voirie : RD 116 – convention avec le Conseil Général :

Dans sa séance du 25 mars 2011, le conseil municipal avait approuvé le projet d'aménagement de la place Gau-Bickelheim, sur la RD 116. Le maire précise que le Conseil Général effectuera les travaux en 2 phases. Une première partie comprenant la réfection de la route de la sucrerie, avec un rond-point franchissable à l'intersection de l'entrée du lotissement des Sirènes sera réalisée au 2^{ème} semestre 2014. La seconde partie, côté château et abri bus, à l'intersection avec la RD 968 sera réalisée au 1^{er} semestre 2015.

Le coût total de l'opération s'élève à 349 224.00 € TTC. L'estimation de la part communale s'élèvera à 74 650.00 € HT, sachant que cette somme sera répartie sur les 2 exercices 2014 et 2015. Cette participation financière communale comprend :

- 50 % des travaux d'aménagements urbains sécuritaires pour 16 800 € HT
- 100 % des autres prestations dites aménagements urbains non sécuritaires, pour 57 850 € HT.

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement, deux conventions doivent être conclues, entre le département de la Côte-d'Or et la commune d'Aiserey :

- La première relative aux travaux, qui définit les conditions administratives, techniques et financières de l'opération.
- La seconde définit les modalités de maintenance et d'entretien des aménagements (trottoirs, îlots, espaces verts, passages piétons, signalisation,...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le montant révisé des travaux,
- se prononce pour la signature de ces deux conventions,
- autorise le maire à signer les documents afférents à ces conventions,
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

05/2014 Abri bus : RD116

Dans le cadre de l'aménagement de la place Gau-Bickelheim, pour laquelle la commune s'est engagée avec le Conseil Général de la Côte-d'Or, un projet d'intégrer un abri bus côté château a déjà été adopté le 17 juin 2011. Il s'avère que le Conseil Général participe à hauteur de 50 % sur ce type d'ouvrage, le solde étant à la charge de la commune. Le coût révisé de cette réalisation est d'un montant global de 4 850.00 € HT, sans la dalle et les options éventuelles. La moitié de cette somme est prévue au budget de la commune. L'ancien abri bus en béton sera détruit lors des travaux de la place, pour élargir la voirie.

M. le Maire demande d'approuver ce projet de mise en place d'un abri bus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de réaliser la construction de cet aménagement et d'autoriser le maire à signer la convention correspondante à cet aménagement.

06/2014 : SICECO : achat de gaz groupé :

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte-d'Or (SICECO) envisage de signer des contrats avec un distributeur de gaz naturel, conformément aux directives du Parlement européen.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Aiserey d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SICECO entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement, pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SICECO en application de sa délibération du 30 octobre 2013.

- la participation financière de la commune d'Aiserey est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- autorise le maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, sachant que cette démarche est sans risque puisqu'en cas d'offre peu intéressante, pour la commune, le marché sera déclaré infructueux et les contrats passés resteront dans la forme actuelle et la convention sera considérée comme caduque.

07/2014 : Demande attribution de nom du stade municipal :

Le maire fait part d'une demande du président de l'association « Aiserey-Izeure Football Club » pour nommer le stade municipal : « stade Jean SCHOUTITH ». Cet homme, décédé récemment, a été un personnage incontournable, fondateur du club aisereyen, où il fut successivement pendant de nombreuses années, joueur, président, dirigeant et entraîneur de l'équipe féminine et des équipes de jeunes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la dénomination, du stade municipal en « stade municipal Jean SCHOUTITH ».

08/2014 : travaux de voirie rue du Village et place de Potangey :

La commune a signé une convention avec les services de l'Etat, pour l'assistance technique, au bénéfice de la commune, pour les travaux de voirie (mission de base et toutes les options, à savoir diagnostic, programme d'investissement, gestion et étude des travaux voirie).

Le maire propose d'effectuer les travaux de voirie rue du Village et place de Potangey. Le conseil municipal doit se prononcer pour ou contre ces travaux, d'un montant estimé à 89 177.00 € € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité moins une abstention :

-ADOpte, le principe de l'opération de travaux voirie rue du Village et place de Potangey, pour un montant de 89 177.00 € € H.T.

-DECIDE de lancer une consultation pour la mise en concurrence, par l'intermédiaire de l'ATESAT,

-SOLLICITE le Conseil Général, dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT), des amendes de polices (AP) avec un plan de financement,

-S'ENGAGE à ne pas solliciter un autre programme d'aide du Conseil Général, au titre de ce projet,

-S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

-CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale.

-AUTORISE le maire à signer les documents afférents à cette demande d'aide financière et de consultation,

-DECIDE d'ouvrir les crédits au budget primitif 2014, dans la section d'investissement, en cas d'obtention des subventions.

09/2014 : Bons d'achat pour le personnel communal :

Dans le cadre d'une prime de fin d'année accordée au personnel communal, il avait été prévu d'allouer cette prime en heures supplémentaires. Cette décision prise par le maire pose un problème de comptabilité. Afin de simplifier le procédé, il est demandé au conseil municipal, de substituer les modalités d'attribution de la prime en bons d'achat.

La somme allouée est de 120.00 €, par employé communal, subdivisée en 2 bons de 60.00 €, à valoir dans les différents commerces et services locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de paiement de ces bons d'achat.

10/2014 : Avenant marché de travaux : local remise pompiers lot 7 :

Dans le cadre de l'aménagement du local de remise des pompiers, route de la sucrerie, un avenant est nécessaire à la réalisation des travaux, à savoir :

- Lot 7 électricité-chauffage : Entreprise CENTRELEC : fourniture et pose d'un délesteur triphasé, pour un montant de 990.00 € H.T., correspondant à 5.28 % du lot initialement prévu à 18733.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au lot n° 7 et autorise le maire à procéder au paiement de la somme de 990.00 € H.T.

11/2014 : Avenant marché de travaux : local remise pompiers lot 3 :

Dans le cadre de l'aménagement du local de remise des pompiers, route de la sucrerie, un avenant est nécessaire à la réalisation des travaux, à savoir :

- Lot 3 menuiseries extérieures et intérieures : Entreprise ROGER : fourniture et pose de plinthes et champlats, pour un montant de 662.00 € H.T., correspondant à 9.32 % du lot initialement prévu à 7097.80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au lot n° 3 et autorise le maire à procéder au paiement de la somme de 662.00 € H.T.

M. Laurent LALUBIE prend place en fin de séance.

Questions diverses :

- **Extension station d'épuration :** Le dossier est consultable en mairie, par le public.
- **Canalisation GRT Gaz :** un doublage de la canalisation existante, qui longe le village côté Est est prévu les informations sont disponibles en mairie, suivant l'évolution du projet

Fin de séance : 21 h 10

Date prévue pour le prochain conseil :

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
01/2014	Examen et vote du compte administratif 2013 : Commune et zone artisanale
02/2014	Affectations des résultats 2013 : Commune et zone artisanale
03/2014	Examen et vote du Compte de gestion 2013 : Commune et zone artisanale
04/2014	Travaux de voirie : RD 116 – convention avec le Conseil Général
05/2014	Abri bus : RD116
06/2014	SICECO : achat de gaz groupé
07/2014	Demande attribution de nom du stade municipal
08/2014	travaux de voirie rue du Village et place de Potangey
09/2014	Bons d'achat pour le personnel communal
10/2014	Avenant marché de travaux : local remise pompiers lot 7
11/2014	Avenant marché de travaux : local remise pompiers lot 3

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Jean-Pierre CORSIN	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Marie-Claire CHARLOT	3 ^{ème} Adjoint au maire	Absente excusée	
Jean-Michel BRIÉ	Adjoint délégué		
Henri MATHEY	Adjoint délégué		
Jérôme BARBIER	Conseiller municipal		
Stéphane BERNARDOT	Conseiller municipal		
Isabelle JEUNET	Conseillère municipale		
Laurent LALUBIE	Conseiller municipal	Absent excusé	
Daniel TURPIN	Conseiller municipal	Absent excusé	